

SNUDI FO 13



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Directeur Publication : L. BERNABEU
CPPAP 1107 S 06275 ISSN 0980 7586
Imprimé au siège

Bulletin n° 106

1 euro

Novembre 2007

Dispensé de timbrage **Marseille St Ferreol**

**Salaires, pouvoir d'achat, statuts, retraites, ...
tout est lié !**

Mardi 20 novembre 2007 :

**Tous en grève et manifestation
à l'appel des fédérations de fonctionnaires !**

- Augmentation des salaires et rattrapage du pouvoir d'achat
- Respect des statuts et des obligations de service
- Maintien du code des pensions et retour aux 37,5 ans pour tous !



Réunions d'information syndicale

sur le temps de travail

- ⇒ 24 novembre : • Marseille Centre • Aix en Provence
- ⇒ 28 novembre : • Gignac
- ⇒ 1^{er} décembre : • La Ciotat • Marseille Nord • Marseille Sud
- ⇒ 5 décembre : • Marseille (écoles travaillant le mercredi)
- ⇒ 7 décembre : • Est département (Rousset) après midi
- ⇒ 8 décembre : • Côte bleue Sausset
- ⇒ 15 décembre : • Salon de Provence

**Lieux et
modalités
en page 8.**

**Ces réunions sont un droit !
Tout collègue peut y participer,
syndiqué et non syndiqué, titulaire
ou stagiaire.**

• • • **Succès de la grève du 18 octobre, retraite, défense du statut.**
Obligations de service : animations, réunions, pré-rentree, 3 juillet, la journée de solidarité,...
Evaluations CE1 CM2 ... PPRE : quelles obligations ?
Loi Montchamp et destruction de l'AIS, accueil des enfants « difficiles », ...
Salaires, pouvoir d'achat.
EPEP : le ministère ressort le projet !
Carte scolaire, bientôt l'enquête prévisionnelle.
Nouveaux horaires, nouveaux programmes : de nouvelles obligations de service ?
Médecine du travail, permutations nationales, ISSR... •••

- ➔ **Et toute autre question que vous souhaitez aborder !**
- ➔ **Information et également recensement des revendications envers IENs, à IA, et municipalités !**

Editorial

Le jeudi 18 octobre, des milliers de salariés ont fait grève et ont manifesté. A Marseille, 50 000 manifestants ont défilé avec leurs organisations syndicales. C'était une première étape qui démontre la détermination des salariés !

En effet, les grévistes et les manifestants du 18 octobre, les salariés de la SNCF qui ont reconduit leur grève, ceux qui s'apprêtent à faire grève le 20 novembre ont bien compris les déclarations qui se succèdent depuis des mois : l'attaque contre les "régimes spéciaux" est le préalable à l'attaque contre le régime général et le Code des Pensions Civiles et Militaires. En effet, en soumission aux exigences de l'Union Européenne qui cherche à augmenter d'ici 2010, progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen du départ à la retraite dans l'Union Européenne, M. SARKOZY et son gouvernement veulent imposer en 2008 l'allongement pour tous les salariés, du public comme du privé, de la durée de cotisation pour avoir une retraite à taux plein à **41, 42, 43 ... annuités !** Ils veulent imposer à tous la loi BALLADUR de 1993 (passage aux 25 meilleures années pour le calcul de la retraite) et

supprimer les bonifications pour enfants entrant dans le calcul des annuités pour les mères de familles, mais avant cela, tout de suite, **faire disparaître les régimes spéciaux, les aligner sur la loi FILLON de 2003, faire disparaître les 37,5 annuités** **C'est pourquoi la fédération FO de l'enseignement a pris ses responsabilités en appelant à manifester, au côté des cheminots, des agents de la RATP, d'EDF-GDF, sur les revendications :**

- Pour la défense des régimes spéciaux, du Code des Pensions
- Contre les 41 annuités et pour le retour aux 37,5 annuités pour tous, public et privé.
- Pour le maintien du calcul du montant des pensions sur les 6 derniers mois de salaire pour le public et le retour aux 10 meilleures années pour le privé.

Ce sont tous les acquis sociaux qui sont menacés !

Pour le gouvernement de Sarkozy et le patronat aux ordres de l'Union Européenne et des spéculateurs :

- trop élevées nos retraites, trop chers nos salaires, trop élevé notre coût du travail en comparaison de nos partenaires européens, (message de Christine Lagarde lors de la conférence sur le pouvoir d'achat, appelant à faire moins peser le financement de la protection sociale sur les salaires - 200 milliards d'exonérations patronales depuis 1991, cela ne leur suffit encore pas !)
- trop archaïque le statut de fonctionnaire, trop ringard le rôle traditionnel des syndicats pour Laurence Parisot, présidente du MEDEF
- trop de services, trop de personnels, trop d'Etat sur notre territoire pour François Fillon défendant la réforme de l'Etat qui nécessitera du courage !...

En bref, il leur faut tout détruire !

Mais, n'en déplaise à M. Sarkozy, venu provoquer les salariés de la SNCF en grève, sur leur quai de gare, en déclarant que la rue ne ferait pas bouger d'un iota les plans gouvernementaux ;

n'en déplaise à Mme Parisot qui trouve que les syndicats sont trop nombreux à son goût et qui veut changer les règles pour que leur nombre diminue, qui pense que « *les syndicats doivent sortir de leur rôle habituel* » c'est à dire qu'ils renoncent à défendre les intérêts des salariés pour devenir partenaires des patrons,

les salariés de ce pays entendent défendre leurs droits et leurs acquis par les moyens traditionnels de la lutte des classes dont la grève et la manifestation.

Ils doivent pouvoir s'appuyer pour cela sur les syndicats dont le rôle historique est de porter les revendications des salariés. C'est en tout cas la conception de Force Ouvrière !

Martine DUPUY, secrétaire départementale.

Suppression du samedi matin :

Le SNUDI-FO reçu par le ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, le 25 octobre 2007.

Le syndicat lui a présenté les mandats du dernier Bureau National :

- **Pour la définition des obligations de service des enseignants uniquement en heures d'enseignement et contre tout allongement des obligations de service**

Le ministre : accord avec obligations de service des enseignants (26 h hebdo enseignement et une heure annualisée), les 2 heures de cours en moins doivent être consacrées aux élèves en difficulté avec souplesse au niveau des écoles pour leur organisation.

- **Pour le respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle des enseignants, contre leur mise sous tutelle en respect de notre statut**

M. Darcos a réaffirmé son attachement à ces principes. Il est contre une pédagogie officielle, ce qui compte étant les résultats des élèves. C'est sur eux que doivent porter les inspections.

- **Pour le retour à un calendrier national respectant le rythme 7 semaines - 2 semaines et rétablissant l'intégralité des mois de juillet et d'août pour les congés d'été.**

Le ministre constate qu'à l'heure actuelle, personne ne s'y retrouve mais reste discret sur le rythme et le rétablissement de l'intégralité de juillet et août pour les congés d'été.

- **Le maintien et l'augmentation du nombre de RASED et de CLIS pour prendre en charge, pendant le temps scolaire, tous les enfants en difficulté.**

Le ministre : Maintien des RASED mais fin de leur dispersion. Pas assez de CLIS.

- **Le respect de la stricte séparation entre le scolaire et le péri scolaire**

Le ministre : Différenciation oui mais « il faut que les enseignants encadrent le péri scolaire ». Ce qui pose des questions.

**X. Darcos a indiqué des annonces officielles après la Toussaint suivies de concertations.
Le SNUDI FO y participera sur la base de la défense des garanties statutaires des personnels.**

Le syndicat au quotidien...

Circonscription Marseille 11 :

Le SNUDI-FO écrit à Mme LOTA, déléguée à l'Education et la petite enfance. (Le 16 octobre 2007)

(...) des problèmes de remplacement et de déplacement d'ATSEM à la maternelle Malpassé les Floralties.

Depuis novembre 2005, une des ATSEM de l'école a obtenu un 80% de droit. Elle est donc absente le jeudi de 8h30 à 17h30.

Plusieurs courriers, pour l'année scolaire 2005/ 2006, vous ont signalé le non remplacement de l'ATSEM le jeudi.

Durant l'année scolaire 2006/2007, le remplacement s'effectuait de 8h00 à 14h00, soit un manque de 3h00 et par une personne différente chaque jeudi.

L'enseignante était seule pour le lever, l'habillage de ses élèves, dont neuf nés en 2004, soit des tous-petits.

Pour cette année scolaire 2007/ 2008, nous avons un effectif total de 49 élèves nés en 2004, donc en petite section.

Nous avons une moyenne de 35 élèves présents l'après-midi.

Il est donc nécessaire d'avoir une personne effectuant le remplacement dans sa totalité,...) D'autant que cette année (...), l'aide cantinière est souvent déplacée durant le temps cantine.

Le jeudi, durant ce temps cantine, c'est l'ATSEM qui remplace le 80% qui est déplacée et n'effectue donc dans notre école que 3h00 (de 8h00 à 11h00).

Nous ne pouvons fonctionner ainsi, sachant que ce 80% est attribué depuis novembre 2005 et aurait pu trouver un complément "temps fixe" par le service compétent depuis l'année scolaire 2006/ 2007.

(...) La déléguée SNUDI FO de la 11^{ème} circonscription.

Circonscription Val les Durance :

Compte-rendu de l'entrevue de la secrétaire départementale avec l'IEN, le 22 novembre 2007.

Le SNUDI-FO se présente comme « le gardien des droits des enseignants » inscrits dans notre statut.

▪ Respect des obligations de services :

Pré rentrée, si l'IEN demande des dates, comme le prévoit l'IA, elle fait confiance aux équipes.

Lundi de pentecôte, accord sur le fait que rien n'est décidé pour l'instant pour cette année.

Le SNUDI FO précise que les **réunions en dehors du temps de travail** sont sur la base du volontariat.

▪ Respect de la liberté pédagogique individuelle :

L'IEN est d'accord avec ce principe mais pense que les documents d'application des programmes de 2002 sont précieux.

D'accord avec la liberté de choisir ses supports d'évaluation et le fait que **les évaluations CM2 ne sont pas obligatoires cette année**, même si elle souhaite que les enseignants les fassent.

PPRE : d'accord avec le fait que seuls les enseignants dans leur classe sont compétents pour apprécier les difficultés de leurs élèves et les remédiations à y apporter.

▪ « Interventions des parents d'élèves » :

Quand un parent demande à être reçu, l'IEN le reçoit mais contacte toujours l'enseignant concerné.

▪ Pressions de plus en plus grandes, exigences accrues...

L'IEN conçoit les inspections comme un moment de formation, elle est attentive au travail effectué et à la posture vis-à-vis des élèves. Elle formule ses remarques franchement, pour aider l'enseignant, cherche toujours un certain équilibre entre les demandes institutionnelles et les réalités du terrain.

▪ **L'entretien se termine avec l'examen de situations plus personnelles et la possibilité de pouvoir contacter rapidement l'IEN en cas de problème.**

Circonscription Aix –Est :

Suite à une circulaire de l'IEN, précisions du SNUDI FO sur les animations pédagogiques.

• **Nos obligations de services hebdomadaires**, définies dans le décret N°91-41 du 14 janvier 1991 (art.1), l'arrêté et la circulaire du 15 janvier 1991 se répartissent en **26 heures d'enseignement auprès des élèves** (24 h - semaine de 4 jours) et **36 heures de service par an hors du temps de présence devant les élèves.**

Les **36 heures** dues annuellement en dehors de la présence des élèves se répartissent en : **12 h** de conférences pédagogiques, **6 h** pour la tenue des Conseils d'Ecole obligatoires **18 h** de travaux au sein des équipes. Il est demandé "un relevé de conclusions" : il n'y a donc pas lieu de fournir un compte-rendu.

• **Les animations pédagogiques sont des temps de formation.**

C'est à l'IEN et à son équipe de les organiser et de les animer. Il n'y a ensuite aucune obligation de rédiger un compte-rendu,

répondre à un questionnaire et donc encore moins de rendre un travail pour une manifestation quelconque.

Si l'IEN choisit de travailler sur « l'étude comparée des programmes », le « socle commun » et les éventuelles « modifications de pratiques de classe » qu'ils induisent selon lui, c'est à lui et à son équipe de mener ce travail. Les enseignants restant par ailleurs libres de choisir leurs méthodes pédagogiques (textes disponibles à la section).

• **Le travail sur le projet d'école** prend sa place dans les 18h de travail au sein des équipes prévues par les textes.

• **L'élaboration du projet de circonscription**, déclinaison du projet départemental, est le **travail de l'IEN**. L'association d'enseignants à ce travail, la mise en place d'un groupe de pilotage ne peut se faire que sur la base du **volontariat individuel**.

Secteur d'Aix :

Intervention sur les absences d'enseignants non remplacées

Au cours des visites du délégué de secteur du SNUDI-FO dans les écoles, les collègues lui ont fait part des problèmes de remplacements non assurés, y compris absences prévues ou de longue durée, entraînant des situations ingérables dans les classes.

Le SNUDI-FO est intervenu auprès des IEN concernés pour que l'administration trouve les remplaçants nécessaires afin que les IEN puissent régler ces problèmes.

Pour tout problème de conditions de travail ou de carrière, contactez le syndicat !

Salaires

Après la « rencontre salariale » du 26 octobre, la fédération FO des fonctionnaires communique :

La dèche pour les fonctionnaires !

Invitées à une « *rencontre salariale* », le vendredi 26 octobre, par MM. Woerth et Santini, les organisations syndicales ont découvert les décisions salariales pour 2007 :

RIEN en mesure générale !

La valeur du point d'indice ne bouge pas pour l'année 2007, malgré déjà une inflation de +1,3% des prix !

2007, année blanche pour les fonctionnaires et agents publics ! Même si le ministre tente de resservir deux fois l'augmentation de 0,8 % de février 2007, qui est une mesure de rattrapage 2006 !

La perte du pouvoir d'achat se confirme !

Et le Président de la République parle d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés !

Les fonctionnaires et agents publics sont encore les laissés-pour-compte !

Quelques mesures ciblées :

Dans la continuité de l'accord Jacob, le gouvernement attribue la même bonification indemnitaire (400 € pour les B ; 700 € pour les A) aux agents bloqués depuis 5 ans au sommet de leur grade respectif (25 000 fonctionnaires de l'Etat concernés sur près de deux millions !)

- Le slogan « *Travailler plus pour gagner plus* » se traduira par le paiement (pour ceux qui le veulent) de l'équivalent de 4 jours de RTT (4 jours qui n'auraient pas encore été transférés dans les comptes «épargne-temps»). Prix d'une journée : 125 € pour un agent de catégorie A ; 80 € pour un agent de catégorie B ; 65 € pour un agent de catégorie C.

- Enfin, en 2008, tous les agents de catégorie B pourront faire des heures supplémentaires, comme l'avait annoncé M. Sarkozy.

En conclusion, la dèche et la division !

Alors, tous ensemble, les agents de la Fonction publique s'exprimeront par la grève et la manifestation, le 20 novembre 2007 !

Collègues travaillant à 80% : A travail égal, salaire égal !

Les collègues qui travaillent à 80% dans une école fonctionnant en semaine de 4 jours 1/2 sont rémunérés à 77,78%, ils ont 2 demi journées libérées et travaillent 7 demi journées.

Les collègues travaillant dans une école fonctionnant en semaine à 4 jours sont rémunérés à 75%, au prétexte qu'ils ont 2 demi journées libérées et travaillent donc pendant 6 demi journées.

Or, certes, ils travaillent trois jours par semaine mais pour avoir le même temps de travail que les autres, ils "récupèrent" sur les vacances, les leurs sont écourtées. Au final, ils travaillent le même nombre de journées que les autres, réparties différemment. Ils devraient donc être rémunérés eux aussi à 77,78 % !

Alors qu'aujourd'hui, payés à 75 %, ils perdent en moyenne 50€ par mois, soit 600€ par an !

D'ailleurs, les collègues exerçant à temps plein ou à mi-temps gagnent le même salaire qu'ils soient sur une semaine à 4 jours ou une semaine à 4 jours ½ !

Le SNUDI-FO a interrogé les services compétents de l'IA qui ont répondu appliquer la circulaire ministérielle.

Le syndicat national a donc répercuté la revendication au niveau ministériel, lors d'une entrevue, et le ministère a déclaré « étudier le problème ».

Bien entendu, nous informerons les collègues de la suite donnée à cette légitime revendication !

Communiqué du SNUDI FO 22 octobre 2007 : Soutien à Florimond GUIMARD.

« Le 22 octobre, notre collègue Florimond Guimard, PE à Marseille, est convoqué devant le tribunal correctionnel d'Aix en Provence pour s'être opposé à l'expulsion d'un parent d'élève en novembre 2006. Enseignant, militant du SNUipp, investi dans le RESF13, il risque 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende. Le SNUDI-FO demande l'arrêt immédiat des poursuites contre lui et sera présent à la manifestation de soutien à Aix-en-Provence le lundi 22 octobre 2007 qui partira à 13h de la place de la Rotonde à Aix-en-Provence vers le tribunal. »

Sommaire : P 1 : titres. P 2 : Editorial, suppression samedi. P 3 : Activité section. P 4 : Salaires. P 5 : Salaires, Base élèves. P 6 : C-R de mandat. P 7 : Retraites. P 8 : Réunions info, Syndicalisation.

FORCE OUVRIÈRE **FO** [LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE

Salaires (suite)

Heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de cotisations sociales.

La loi du 21 août 2007, appelée « loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » ne s'appliquait pas dans la fonction publique, notamment pour les enseignants.

Force Ouvrière a dénoncé cette loi : censée améliorer le pouvoir d'achat, elle traduit en fait le principe du «travailler plus pour gagner plus». Or, l'initiative des heures supplémentaires appartient toujours à l'employeur, ce n'est donc pas un libre choix du salarié. En aucun cas, pour FO, elle ne saurait se substituer à la nécessaire **augmentation générale des salaires**. De plus, les mesures d'exonérations salariales et patronales concourent à diminuer le coût du travail pour l'employeur et les recettes de la Sécurité Sociale .

A la demande de la F.S.U. et de l'U.N.S.A., le Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique vient de faire paraître un décret (n° 2007-1430 du 4 octobre 2007) qui va maintenant le permettre.

Avec ce décret, la frontière entre Education Nationale et collectivités territoriales se réduit considérablement. La logique des EPEP n'est pas loin et la remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'Etat non plus....

Dans le premier degré, cela concerne notamment les travaux supplémentaires tels que les études et les cantines. Ce décret place donc, de fait, la collectivité locale au même niveau que l'Education nationale qui est notre employeur principal.

De plus, le décret précise que seules les heures apportant un soutien scolaire aux élèves pourront rentrer dans le cadre de la loi.

Cela voudrait-il dire que les enseignants du premier degré pourront être sollicités voire contraints de mettre en place des activités péri-éducatives du type atelier divers sur le temps de cantine pour voir ces heures défiscalisées et exonérées de cotisations sociales ?

Base – élèves

Malgré le retrait des critères « ethnicisés » de Base élèves le SNUDI-FO demande l'arrêt de la généralisation

Face aux multiples réactions pour dénoncer le dispositif de fichage des élèves, le ministre a retiré le 3 octobre les critères « ethnicisés » : nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine.

Base élèves : un outil de la LOLF

La note de présentation de Base élèves (site Eduscol) précise : « *Dans le cadre de la Loi relative à la loi de finance (LOLF) ces éléments aident à rendre compte avec exactitude des moyens utilisés et des résultats* »

Ceci dans la situation de réduction drastique des postes que nous connaissons.

Pour mettre en place des contrats d'objectif et préparer les EPEP

Les statistiques obtenues avec Base élèves permettraient la mise en place les « contrats d'objectif » préconisés par X. Darcos dans son rapport du 10 mars 2007).

Dans ce cadre, chaque école devrait recourir à des contrats d'objectifs, notamment avec les collectivités locales au moment où le ministre relance le projet des EPEP. Le projet propre de chaque école serait évalué, à l'aide de Base élèves, et fournirait les critères d'attribution des postes, globalement pour l'établissement.

C'est le caractère national de l'école publique, et notre statut de fonctionnaire d'Etat avec les garanties qui s'y rattachent qui seraient remis en cause.

L'expérimentation de l'utilisation de Base élèves : aucune obligation

La plaquette ministérielle sur le site Eduscol précise: « *...un logiciel proposé gratuitement par le ministère de l'Education nationale aux directeurs d'école et aux mairies qui le souhaitent* ».

C'est ce que reconnaissent certains IA après les interventions du SNUDI-FO (Ille et Vilaine, Indre et Loire).

Aucun stage base élèves ne peut être rendu obligatoire.

Les directeurs d'école sont des instituteurs et des P.E. dont le statut prévoit 36 semaines de formation continue volontaire sur le temps de travail. Aucun texte ne permet, ni ne prévoit la formation obligatoire.

De plus, la circulaire du 7/09/70 fixe l'objectif de la formation continue des enseignants: « *la formation continue doit favoriser une remise à jour des connaissances concernant les contenus, la méthodologie des différentes disciplines.* ». Nous en sommes loin avec Base élèves.

Le SNUDI-FO demande l'arrêt de la généralisation

Le SNUDI-FO demande l'arrêt de l'expérimentation de ce logiciel pour permettre à chaque directeur d'utiliser, dans le respect de ses missions, la base de données qui lui semble être appropriée.

Compte-rendus de mandat *(Compte-rendus complets sur le site SNUDI-FO 13)*

CTPD du 24 octobre 2007

CTPA du 25 octobre 2007

Assouplissement de la carte scolaire :

FO rappelle son opposition à cette disposition qui se traduit dans les Bouches du Rhône par la création de 10 classes de 6^{ème} et la fermeture de 21 classes . Le bilan est inquiétant puisque **11 classes de 6^{ème} sont supprimées !** Qui peut encore en vanter les mérites ?

FO demande le rétablissement de toutes les classes de 6^{ème} supprimées et la prise en compte des besoins réels qui se manifesteront à la rentrée prochaine pour les classes de 5^{ème} .

L'unité des personnels et de leurs syndicats a imposé **l'abrogation du Décret De Robien**, véritable attaque contre les statuts. FO a immédiatement revendiqué la restitution de tous les postes et heures supprimés. L'absence de réponse positive a entraîné la situation de cette rentrée et des effectifs considérables par classe.

Concernant la Loi Montchamp, FO revendique **le rétablissement des structures adaptées** et se fait le porteur des **revendications particulières** des personnels.

Exemple de l'UPI du collège Pont de Vivaux :

- prise en compte des élèves dyslexiques dans les effectifs
- dédoublement des classes pour répondre à l'urgence.

Convocations de directeurs d'école à des stages de mis en place du logiciel « Base élèves » :

FO demande au recteur de confirmer que ces stages restent basés sur le volontariat comme le préconise M. le ministre de l'Education Nationale et n'ont aucun caractère obligatoire.

Comité Hygiène et Sécurité Départemental du 26 octobre 2007

PPMS :

La Fédération FO a demandé au CHSD de prendre acte des dernières modifications au niveau national et de demander à M. l'Inspecteur d'Académie de confirmer que **la rédaction et la signature d'un PPMS ne relèvent plus de la responsabilité d'un directeur ou d'un chef d'établissement scolaire.**

FO n'a eu de cesse d'expliquer que c'est à chaque commune de se doter d'un « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) établi **sous la responsabilité du Maire et sous l'autorité du Préfet** et incluant notamment l'ensemble des lieux recevant du public, **dont l'ensemble des écoles et établissements scolaires de la commune.**

Ainsi, le Comité Central Hygiène et Sécurité du 12 juin 2007 a du retirer les P.P.M.S. du Programme Annuel de Prévention (PAP), **la référence à la mise en place des PPMS comme responsabilité des directeurs d'école a disparu** de ce programme conformément à la législation et au statut des directeurs d'école.

Lors du C.T.P.M. du 17 septembre 2007, Monsieur le Secrétaire Général Pierre-Yves Duwoye a également reconnu que les PPMS « **relevait des collectivités territoriales** ».

Si l'administration reconnaît que les PPMS ne font plus partie du PAP, pour elle, cela ne veut pas dire qu'ils n'existent plus !

La FSU explique que son problème n'est pas la signature ou non du PPMS puisque les directeurs étaient en grève administrative (!) mais comment mettre les élèves en sécurité.

Pour FO, tout directeur réfléchit à la mise en sûreté de ses élèves mais le problème c'est qu'il n'a pas les compétences d'un spécialiste des risques majeurs pour confiner ses élèves dans tel local plutôt qu'un autre. S'il s'est trompé de jugement, la justice recherchera certainement ses erreurs, consignées dans ce document.

Protocole élève handicapé

A une question du docteur PELLEING, il est répondu que ce protocole relevant de la loi sur le Handicap de 2005, est à l'ordre du jour de ce comité car **l'accueil d'un élève handicapé a des incidences sur le registre sécurité incendie.** En effet le protocole prévoit que **cet élève doit être évacué en dernier pour ne pas gêner l'évacuation des autres élèves.** C'est un risque à évaluer et que doivent partager tous les acteurs !!! L'élève peut être confiné à un endroit en attendant son évacuation individualisée par les pompiers. Cette disposition soulève bien entendu l'indignation des organisations syndicales.

FO intervient une fois de plus sur l'ignominie de la loi Montchamp.

Non seulement, l'intégration systématique des élèves handicapés dans les écoles ordinaires peut les priver des soins et de l'enseignement spécialisés auxquels ils ont droit, mais aujourd'hui on nous explique en plus que cette intégration comporte « *une part de risque* » en cas d'incendie ! C'est non seulement choquant, c'est inacceptable ! Et quelle conséquence juridique pour les enseignants en cas d'accident ?

Dossiers d'écoles ou d'établissements.

FO souhaite transmettre au CHSD des dossiers que les écoles et établissements lui ont confiés.

Le SNUipp intervient en estimant que ce CHSD n'est pas le lieu pour traiter des problèmes particuliers, que cela risque de défavoriser d'autres établissements... L'Inspecteur Hygiène et Sécurité accepte que tous ces cas particuliers lui soit communiqués par voie électronique.

Les personnels attendent des réponses et nous souhaitons des réponses conformes à l'intérêt des personnels et des élèves.

Retraites

Retour à 37,5 annuités pour tous, salariés du public et du privé, c'est possible !

C'est maintenant, c'est tout de suite qu'il faut gripper la machine !

C'est maintenant, c'est tout de suite qu'il faut les arrêter !

Défendre les régimes spéciaux, c'est défendre le code des pensions de tous les fonctionnaires, c'est porter un coup d'arrêt à la mise en oeuvre aggravée de la loi Fillon, c'est rassembler les forces pour revenir sur la loi Balladur de 1993 et rétablir les 37,5 annuités pour tous, public et privé.

Équité?

Pour justifier ses contre-réformes, le gouvernement parle d'harmonisation, au nom de l'équité.

Rappelons que jusqu'en 1993, tous les salariés, du public comme du privé étaient à 37,5 annuités et que jusqu'en 2003, tous les fonctionnaires étaient à 37,5 annuités.

Une manière simple de rétablir l'égalité serait le retour à 37,5 annuités pour tous.

Rappelons que les régimes spéciaux ont précédé la constitution de la sécurité sociale de 1945. Leur existence est liée au statut des personnels pour garantir la continuité du service public.

Utopie par rapport au soit-disant déficit de la sécurité sociale ?

Rappelons que la sécurité sociale de 1945 a été fondée sur la solidarité collective : les cotisations salariales et patronales (le salaire différé) sont mises dans une caisse commune permettant à chaque salarié et sa famille de bénéficier des prestations en cas de maladie ou d'accident du travail et de sa retraite.

La commission des comptes de la sécurité sociale, créée en 1979 et consacrée par la loi du 25 juillet 1994, a pour mission d'analyser les comptes des régimes de sécurité sociale. Elle a estimé son « déficit » à **11,6 milliards en 2005, 10,6 en 2006, 12 milliards en 2007.**

Qu'est-ce, en regard de quelques chiffres :

- Les exonérations de cotisations patronales :

Depuis 1991, plus de **200 milliards d'€ d'exonération de cotisations sociales ont été accordés aux employeurs** par les différents gouvernements. 25 milliards d'€ en 2006, une prévision de 30 milliards en 2007 et 30 milliards prévus par le budget 2008.

Pour 2005, le rapport de la Cour des comptes a estimé le manque à gagner pour le régime général de la Sécurité Sociale à plus de **37 milliards d'€** (exonérations de cotisations sur les *stock-options* versées aux dirigeants d'entreprise, participation, intéressement et Plans Epargne Entreprise, cotisations dues par les employeurs publics...).

L'audit de l'Inspection des finances de l'administration et des affaires sociales chiffre pour 2005 à **65 Milliards d'€ les aides publiques aux entreprises, sans aucune contrepartie sociale**, (soit 4% du Produit Intérieur Brut alors qu'il suffirait d'en affecter **1/10 aux retraites pour revenir à une retraite à taux plein pour 37,5 annuités pour tous les salariés**).

Sans les exonérations dont la seule raison est la recherche de la baisse du coût du travail au compte des profits, il n'y aurait pas de « déficit » !

- **Le paquet fiscal de 15 milliards** voté en juillet à l'Assemblée Nationale au bénéfice des grandes fortunes et des patrons.
- **Les 300 milliards** d'euros prêtés par la Banque Centrale Européenne pour soutenir et sauver les spéculateurs des Fonds immobiliers à risques américains et les Banques qui ont acheté et spéculé sur leurs créances
- **Les profits réalisés par les entreprises du CAC 40 et les salaires famineux des PDG des grandes entreprises**

Pendant que les exonérations de cotisations patronales privent la Sécurité Sociale de ressources, les profits des entreprises du CAC 40 eux ne cessent de croître !

En 2003, **36,7 milliards d'€** de bénéfices dont plus de 50 % ont été distribués aux actionnaires.

En 2004, **65,6 milliards d'€** et 22 aux actionnaires.

En 2005, **82 milliards d'€** et 30 distribués aux actionnaires.

En 2006, plus de 100 milliards d'€ de bénéfices dont 38 distribués aux actionnaires.

Les résultats en 2007 marquent une nouvelle progression de + 14 % par rapport à ceux de 2006 pour atteindre pour le premier semestre 51,7 milliards d'€ !

Le salaire annuel moyen des PDG des entreprises de plus de 2 000 salariés était, hors intéressement et dividendes, de **470 000 €** en 2005.

Entre 1995 et 2005, **le pouvoir d'achat des PDG des grands groupes a augmenté de 3,8 % par an**, selon l'INSEE, et **celui des ouvriers de 0,6 %...**

Ainsi, la baisse du coût du travail (par le blocage des salaires et les exonérations de cotisations patronales) menace l'existence de la protection sociale et provoque le détournement grandissant par le capital des richesses créées alors que **seulement 1 % d'augmentation des salaires du secteur privé amène 1 milliard d'€ dans les caisses de la Sécu !**

**Augmentation générale des salaires et arrêt des exonérations patronales,
voilà comment « sauver » l'assurance maladie et les retraites !**

Réunions d'information syndicale SNUDI – FO 13

⇒ 24 novembre 9h-12h	• Marseille Centre	Union Départementale FO, 13 rue de l'Académie Marseille 1 ^{er} , métro Noailles-Capucins
⇒ 24 novembre 9h-12h	• Aix en Provence	Union Locale, 11 rue des Muletiers, Aix.
⇒ 28 novembre 9h-12h	• Gignac	Ecole Elem. Jaurès, avenue Jaurès, Gignac.
⇒ 1 ^{er} décembre 9h-12h	• Marseille Sud	Ecole Mat. Mermoz, 128 rue Mermoz, Marseille 8 ^{ème} .
⇒ 1 ^{er} décembre 9h-12h	• Marseille Nord	Ecole Mat. Vayssiere 2, rue de la Crau, Marseille 14 ^{ème} .
⇒ 1 ^{er} décembre 9h-12h	• La Ciotat	Ecole Elem. Vignol, chemin de Virebelle, La Ciotat.
⇒ 5 décembre 9h-12h	• Marseille (mercredis)	Ecole Mat. Bois Luzy, allée primevères, Marseille 12 ^{ème} .
⇒ 7 décembre 13h 30-16h30	• Est département	Ecole Mat., route de la coopérative, Rousset.
⇒ 8 décembre 9h-12h	• Côte bleue Sausset	Ecole Elem. Ferry, rue Ferry, Sausset.
⇒ 15 décembre 9h-12h	• Salon de Pce	Ecole Elem. Capucins, 165 Bould des Capucins, Salon.

 **Consigne importante :** faire parvenir à l'IEN, huit jours avant la réunion, un avis d'absence individuel ou collectif, sur le modèle suivant :

Avis d'absence

Madame l'inspectrice, Monsieur l'inspecteur, les enseignants soussignés de l'Ecole....., à vous informent qu'ils participeront à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-Force Ouvrière le à en application du décret 447 du 23 mai 1982 et de l'arrêté du 16 janvier 1985.

SNUDI-FO 13 Cotisations 2008

(66% déductibles des impôts)

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : demi cotisation	PE Stagiaire IUFM :75 €	Retraité :75 €	Etudiant IUFM :20 €
----------------------------	-------------------------	----------------	---------------------

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

✂.....
Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... Echelon: PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.